

accord avec la composition des familles d'aujourd'hui? Si oui, dans quel délai?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – L'une des missions de l'école est d'amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences tant dans les cours que dans les activités éducatives, en veillant au respect des origines sociales et culturelles des élèves. Pour atteindre ces objectifs, chaque équipe éducative met en œuvre des moyens et des méthodes qui lui sont propres et qu'elle juge adaptés aux besoins et aux spécificités de son public scolaire, d'où la nécessité de la mise en œuvre de la liberté pédagogique indispensable à l'exercice du métier d'enseignant dans des milieux de plus en plus hétérogènes.

La suppression du cadeau de la fête des Mères qui a suscité des remous dans une école bruxelloise est une pratique devenue récurrente dans d'autres écoles, comme le révèle d'ailleurs un article du groupe Sudpresse. L'inspecteur général de l'enseignement communal liégeois a d'ailleurs confirmé qu'une telle pratique n'avait jamais posé problème et qu'elle faisait partie de l'approche sociétale de l'école.

Je n'ai nullement l'intention de mener une réflexion générale sur cette pratique en particulier, mais je rappelle l'importance de garder le dialogue constructif et la communication entre les parents et l'école comme levier pour un fonctionnement optimal du milieu scolaire. Ce sont les décisions collégiales et concertées qui mènent à des actions constructives adaptées au milieu scolaire et qui contribuent à éviter des débordements stériles ayant pour seule conséquence de nuire à l'épanouissement des élèves.

Lors d'une réponse précédente relative à cette école bruxelloise, j'avais déjà signalé que le dialogue avait été rétabli entre les parents et la direction de l'école. C'était, à mes yeux, la seule manière possible pour réfléchir à des alternatives concertées convenant à tout le monde.

#### **2.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Chiens, ministre de l'Éducation, intitulée «Devoirs hors et dans le temps scolaire»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Un article du Figaro du 27 mai dernier présente les nouveaux projets du nouveau ministre français de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer. Si le nouveau ministre entend maintenir les devoirs, il convient selon lui de réduire les inégalités et d'instaurer une forme de tranquillité en famille. Pour ce faire, il prévoit la réalisation des devoirs au sein de l'établissement scolaire, et ce dès la rentrée prochaine. Cette réforme devrait prendre la forme d'études dirigées de 16 à 18h00, du moins en ce qui concerne les premières années de secon-

daire. Par conséquent, des professeurs, des assistants d'éducation et d'autres acteurs seront mis à contribution.

Le 14 mars dernier, Madame la Ministre m'a répondu que «les devoirs à la maison ne constituent pas le meilleur dispositif d'apprentissage ni la meilleure réponse aux difficultés de l'élève». Toutefois, les devoirs restent nécessaires pour consolider les apprentissages et développer l'autonomie des élèves. Afin de rediriger davantage la réalisation des devoirs à domicile vers l'école, le Groupe central préconise diverses mesures qui s'articulent autour du triptyque pédagogique «remédiation, consolidation, dépassement». Ainsi, les élèves d'une même classe devraient être séparés ou regroupés en fonction de leur rythme d'apprentissage.

En outre, Madame la Ministre a complété sa réponse en indiquant que des modalités de remédiation supplémentaires, hors et pendant le temps scolaire, seraient établies, notamment afin de remplacer le soutien aux apprentissages au cœur du travail de l'enseignant. En somme, la réalisation des devoirs à l'école est prônée par de nombreux acteurs et doit être renforcée.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser votre point de vue concernant la réalisation des devoirs hors et pendant le temps scolaire? La suppression totale des devoirs à domicile me semble excessive et contreproductive sur le plan de l'autonomie des élèves notamment. Comment comptez-vous toutefois renforcer l'organisation des devoirs pendant le temps scolaire? L'enseignement primaire et les premiers niveaux du secondaire conviennent-ils particulièrement pour renforcer ces pratiques? Entendez-vous mettre davantage les enseignants à contribution? La réalisation des devoirs en classe implique-t-elle, selon vous, un resserrement des programmes au cours des premières années afin de dégager du temps pour la consolidation des apprentissages ou convient-il d'instaurer des études dirigées après la fin des cours, comme le suggère le ministre français? Cette dernière option a un coût important et limiterait fortement la possibilité des élèves de s'adonner à des activités extrascolaires, qui sont tout aussi essentielles à leur bon développement.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Les devoirs sont reconnus comme un dispositif permettant de consolider des apprentissages et de développer l'autonomie des élèves, pour peu qu'ils se fassent dans de bonnes conditions. Mais ils constituent aussi une source d'inégalité scolaire. Ils font par ailleurs l'objet d'un décret du 29 mars 2001 qui régule la durée, la nature et l'évaluation des travaux à domicile dans l'enseignement fondamental.

J'ai spécifié dans une réponse le 14 mars dernier l'ensemble des mesures prises à cet égard en vue de remettre les apprentissages au cœur du travail de classe et donc dans le temps scolaire.

Sans remettre en cause le maintien des devoirs, la mise en œuvre du tronc commun implique le développement d'outils de diagnostic précoce, de pédagogie de différenciation et de la remédiation en classe, l'instauration du dispositif de remédiation, consolidation, dépassement (RCD) dans la grille horaire et la possibilité d'organiser de la remédiation hors temps scolaire.

Ces dispositifs contribuent aux objectifs visés par les devoirs non seulement en termes de consolidation des dépassements, mais aussi en termes de soutien et de remédiation, puisque chacun sait que les parents ou les agents des écoles des devoirs sont amenés de fait à remédier aux difficultés d'apprentissage des élèves.

En ce qui concerne plus particulièrement le travail en autonomie, celui-ci pourrait être organisé avec la garantie d'une véritable autonomie pour tous les élèves.

Les modalités d'opérationnalisation n'ont à ce jour pas été tranchées. Il est clair que des moyens complémentaires sont amenés par phases et que les travaux du Pacte se poursuivent selon des principes méthodologiques de concertation avec les acteurs de l'enseignement, de manière à favoriser la mise en œuvre effective sur le terrain. Pour ce qui est de la remédiation, elle doit intervenir en amont de la mise en œuvre du tronc commun, ce qui est d'ailleurs prévu explicitement dans le phasage.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** –

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse dont je prends bonne note. Nous pourrions peut-être regarder du côté de la France d'ici un an ou deux pour constater le résultat de l'obligation de faire les devoirs à l'école.

## 2.5 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Jurys»

**Mme Carine Lecomte (MR).** – En octobre 2016, notre Parlement a voté le décret portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire. Mon groupe et moi-même avons voté contre ce décret, principalement parce que nous estimions que le public qui recourt au jury central n'avait pas suffisamment été pris en compte.

Madame la Ministre, ma cheffe de groupe vous avait également mise en garde contre la difficile mise en œuvre de ce décret. Force est de constater aujourd'hui qu'elle avait raison. Alors que le décret précité avait pour ambition de mettre fin à l'organisation peu orthodoxe des jurys, il me revient que la dernière session a été organisée de façon chaotique: salle trop petite, manque de matériel, non-respect du calendrier, informations pratiques erronées ou absentes.

Votre administration devait accueillir un nouveau service devant se charger de l'organisation des examens. Je voudrais savoir où en est la mise en place de ce service? Est-il opérationnel? Est-ce lui qui a organisé la dernière session? Si oui, quelle logique poursuit-il en organisant la session des examens en deux temps? Ces deux temps sont éloignés l'un de l'autre: d'abord, les cours généraux et techniques, puis des mois plus tard, les cours théoriques et pratiques de l'option de base groupée. Pour pouvoir passer ces derniers cours de l'option de base, le candidat aura dû obtenir 50 % dans chacun des cours généraux et techniques. Dans ce processus, avez-vous conscience du fait que ne peut être délibéré que le candidat ayant obtenu entre 40 % et 50 % dans un ou plusieurs cours de l'option? Dans le même ordre d'idée, avez-vous pris la mesure du fait que fixer la période des examens de passage lors du cycle suivant condamne toute inscription dans l'enseignement supérieur et fait perdre une année à l'élève?

Si ce n'est pas ce nouveau service qui s'est chargé de l'organisation des examens, qui l'a assurée? Quand ce nouveau service sera-t-il mis en place et quand deviendra-t-il opérationnel? Parmi ses missions figure l'élaboration d'un rapport annuel. Pouvons-nous nous attendre à recevoir ce rapport cette année ou est-ce que sa rédaction sera reportée?

J'ai eu des échos d'une réunion où les parents ont été convoqués pour parler de l'organisation de la session d'août. Lors de cette entrevue, les échanges avec les membres de l'administration qui se sont montrés particulièrement agressifs ont été pour le moins musclés. Êtes-vous au courant de cette réunion et du ton employé par les membres du personnel? Si oui, les avez-vous rencontrés pour qu'ils s'en expliquent? Que pouvez-vous nous dire à propos de la session d'août, notamment en ce qui concerne le lieu, la date et le matériel disponible?

Pour revenir à la session actuelle, pouvez-vous me donner le taux de réussite pour les différents jurys qui ont été passés? Y a-t-il eu beaucoup de recours? Quels étaient les motifs invoqués?

*(M. Wahl, vice-président, reprend la présidence)*

**Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation.** – Madame la Députée, votre question requiert une réponse précise. Je tiens à votre disposition les bases réglementaires dont la lecture, dans le cadre de ma réponse en commission, serait un peu longue.

La session qui s'est déroulée du mois de février au mois de juillet n'a pas été organisée par le nouveau service chargé de l'organisation des jurys. Les recrutements pour ce service sont en cours; le service devrait dès lors être mis en place durant le mois de juillet.